

La forme exclamative, et non le type exclamatif

L'exclamation n'est pas un type d'acte spécifique mais une nuance susceptible de s'ajouter à l'un des trois types d'actes fondamentaux. Elle sera par conséquent classée parmi les formes de phrases. [...]

Les types de phrases sont obligatoires au sens où une phrase est nécessairement déclarative ou interrogative ou impérative. Mais la phrase peut aussi, facultativement, être de forme négative, passive ou exclamative. Ainsi la phrase déclarative **Le facteur distribue le courrier** se distingue de la phrase déclarative à la forme négative (**Le facteur ne distribue pas le courrier**), à la forme passive (**Le courrier est distribué par le facteur**) ou à la forme exclamative (**Le facteur distribue le courrier !**). Par ailleurs, les formes de phrases peuvent être cumulées (**Le facteur n'a pas distribué le courrier aujourd'hui !** : forme exclamative + forme négative). [...]

La phrase de forme exclamative se reconnaît à l'écrit par la présence, en fin de phrase, d'un point d'exclamation (et à l'oral par une intonation spécifique). Elle vise à exprimer une émotion du locuteur relative au contenu de l'énoncé. Le point d'exclamation est parfois la seule marque de la forme exclamative, quel que soit le type de phrase :

Forme exclamative

J'ai mal dormi aujourd'hui !

(phrase de type déclaratif et de forme exclamative)

Vas-tu cesser de faire du bruit !

(phrase de type interrogatif et de forme exclamative)

Ferme la fenêtre !

(phrase de type impératif et de forme exclamative)

Mais la forme exclamative présente aussi des formes spécifiques, notamment lorsque l'exclamation est introduite par un mot exclamatif :

- adverbess exclamatifs **que** ou **comme** : **Que vous êtes joli ! Que vous me semblez beau ! Comme vous êtes joli ! Comme vous me semblez beau !** Ces phrases sont de type déclaratif (**vous êtes joli, vous me semblez beau**) et de forme exclamative (au moyen des adverbess **que** ou **comme**) ;
- déterminant exclamatif **quel** : **Avec quelle appréhension j'attendais la fin de la classe !** (Gide). Cette phrase est également de type déclaratif (**j'attendais la fin de la classe avec appréhension**) et de forme exclamative (au moyen du déterminant exclamatif **quel**).

Grammaire du français, terminologie grammaticale, Monneret et Poli, 2020, p. 26 et p.77

Précédemment, les grammaires parlaient de type de phrase exclamatif. Dans la terminologie, l'exclamation devient une forme facultative de la phrase, comme les formes négative ou passive. Pourquoi est-il plus intéressant de la présenter aux élèves comme une forme de phrase ?

Comment faire reconnaître et comprendre la forme exclamative aux élèves ? Manipulations

A) Reconnaissance de la forme exclamative :

Cet enfant est merveilleux !

- **À l'écrit** : le point d'exclamation suffit à la reconnaître.
- **À l'oral** : intonation (montante au début du mot sur lequel porte l'exclamation, et descendante sur la fin de la phrase).

Parfois, présence d'un mot exclamatif :

- Déterminant exclamatif (**Quel** merveilleux enfant !)
- Adverbe exclamatif (**Que** cet enfant est merveilleux !)

B) Remplacement d'une ponctuation par une autre avec une même structure syntaxique pour mettre en évidence la nuance de subjectivité

- Tu ne vas pas mettre ces chaussures.
- Tu ne vas pas mettre ces chaussures ! (indignation...)

- Viens ici, s'il te plaît.
- Viens ici, s'il te plaît ! (insistance)

- Vas-tu bientôt cesser de faire du bruit ?
- Vas-tu bientôt cesser de faire du bruit ! (impatience, insistance)

C) Manipulations pour montrer le lien entre phrase de type déclaratif et de forme exclamative.

Aucune modification, à part l'intonation à l'oral ou le point d'exclamation à l'écrit :

- La lionne est superbe → La lionne est superbe !

La structure est la même, mais, l'intonation / la ponctuation suffisent à modifier non pas l'information (lionne = superbe), mais l'intensité du regard du locuteur sur le caractère superbe de l'animal.

Addition d'un mot exclamatif

- J'aime la galette. → Comme j'aime la galette !
- Elle est jolie → Qu'elle est jolie !
- Tu me causes de la joie → Quelle joie tu me causes !

Dans ce troisième cas, l'ordre des mots est changé, avec le mot **joie** en extraction, placé en tête de phrase. Cela rapproche la forme exclamative de la forme emphatique

Déplacement : structure inversée non obligatoire dans l'exclamation, mais obligatoire dans l'interrogation

- Suis-je bête ? → Suis-je bête ! / (Que) je suis bête !

D) Manipulation pour montrer le caractère facultatif de la forme de phrase (exclamative), et celui, obligatoire, du type de phrase

Poser la question de la visée des 3 phrases suivantes → remplacer ces phrases par une « traduction »

- Non, ne fais pas cela !
 - Cette phrase donne un ordre
- Mais je l'avais déjà remarqué hier !
 - Cette phrase cherche à affirmer la vérité de l'énoncé : j'affirme que j'ai déjà remarqué cela hier
- M'apporteras-tu enfin ce que je t'ai demandé !
 - Cette phrase questionne l'interlocuteur : va-t-il obéir ou non ?

Dans ces trois cas, on peut supprimer la dimension exclamative de la phrase sans changer la visée de celle-ci.

- Non ! → Non, ne fais pas cela.
 - La phrase donne toujours un ordre
- Mais je l'avais déjà remarqué hier ! → Mais je l'avais déjà remarqué hier.
 - La phrase constate toujours
- M'apporteras-tu enfin ce que je t'ai demandé ! → M'apporteras-tu enfin ce que je t'ai demandé ?
 - La phrase pose toujours la question de l'obéissance de l'interlocuteur.

Il n'est donc pas obligatoire que la phrase soit à la forme exclamative pour effectuer l'acte verbal recherché : ordonner, constater, demander.

La forme exclamative est donc une forme facultative, et non un type obligatoire.

Apport théorique

Une phrase sert à constater, à questionner ou à ordonner. Chaque phrase est obligatoirement associée à l'un de ces trois actes verbaux, auxquels correspondent trois types de phrases : déclaratif, interrogatif, impératif. Chaque type de phrase se caractérise par une structure syntaxique, morphologique et une intonation spécifiques .

La forme exclamative, elle, est liée à la dimension subjective du langage : elle traduit l'émotion que le locuteur associe à son énoncé, elle paramètre les informations contenues dans la phrase, et vient s'ajouter à l'information, la question ou l'ordre qui constituent la phrase, en faisant porter un poids émotionnel plus grand sur certains mots. Elle possède tout un éventail de nuances possibles, alors que l'interrogation, ou la phrase injonctive, posent une relation spécifique entre les interlocuteurs. Elle ajoute, en somme, une couleur affective à l'un des trois types obligatoires.

La forme de phrase ne représente donc pas un « acte de langage » spécifique. Elle est optionnelle : si on supprime la forme exclamative, la phrase continue de s'inscrire dans un même acte de langage. Ainsi, elle peut se cumuler avec un type de phrase, mais aussi avec d'autres formes de phrases.

De même, l'exclamation est marquée par un ajout à la structure de la phrase déclarative (avec une structure GN-GV) ou interrogative (inversion du sujet, mots exclamatifs tels que **comme, combien, quel, qui...**)

Classer comme forme de phrase la forme exclamative signifie qu'une phrase peut être à la fois déclarative, négative et exclamative ; ou injonctive et exclamative ; ou interrogative et exclamative.

Bibliographie

- *Quelle grammaire enseigner ?*, sous la direction de Jean-Christophe Pellat, 2009
- *Grammaire méthodique du français*, Riegel, Pellat et Rioul, 1994
- *Grammaire du français*, Denis et Sancier-Château, 1994